



Procédure pour accident dans un magasin

Par **titi22**, le **24/06/2013** à **22:08**

il y a maintenant 7 mois j'ai eu un accident dans un magasin je suis tombée car il y avait quelque chose sur le sol qui m'a fait glisser blessure à la main droite atteinte tendon superficiel à 70% et profond à 20% opération atteinte 6 semaines arrêt de travail de trois mois rééducation, puis problème d'adhérence et je suis toujours en arrêt depuis ce temps je viens de me faire réopérer pour libérer les tendons j'ai fait une déclaration à mon assurance habitation qui couvrait la protection juridique qui s'est mis en contact avec l'assurance du magasin malheureusement l'assurance adverse ne répond pas aux courriers de mon assurance. Désormais mon assurance me dit qu'il faut aller au pénal, me demande de prendre soit un avocat auquel il donnerait mon dossier ou de prendre un avocat qu'ils connaissent en sachant qu'ils me disent que je devrais payer la facture et que les frais d'avocats sont plafonnés. les frais de justice n'étant pas inclus dans mon contrat voilà que dois je faire

Par **infojuriste**, le **24/06/2013** à **22:13**

Aller au pénal ?